

MUTATION

Joindre l'appel individuel de cotisation 2022-2023 (ancien club) ou remplir le formulaire ci-dessous :

_____	_____	_____
N° LICENCE	DATE DE NAISSANCE	NOM

DOUBLE ADHÉSION

Joindre la copie de la licence 2022-2023 fournie par le premier club ou remplir le formulaire ci-dessous :

_____	_____
N° LICENCE	CLE

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

NOUVELLE CATÉGORIE _____ Si catégorie C ou E, n° de licence du référent familial _____

OPTIONS D'ADHÉSION

Abonnements aux revues :

- La revue «La Montagne et Alpinisme» (France 22 € / Étranger 27 €)
 Abonnement promotionnel (réservé aux 1 250 premiers abonnés) aux revues La Montagne et Alpinisme et Revue Pyrénéenne (France : 32 € au lieu de 38,25 € / Étranger : 40,75 € au lieu de 47 €)
 Autres revues (se renseigner auprès du club) La revue de mon club envoyée par courriel

Autres Activités Club :

ASSURANCES

- Je déclare avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la notice d'information intitulée « LICENCE ASSURANCE - RECAPITULATIFS DES GARANTIES SAISON 2022-2023 » de la FFCAM.
Les assurances attachées à la licence prennent effet dès le versement de la cotisation et cessent au 31 octobre 2023 minuit.
- Je reconnais avoir été informé par la FFCAM de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours. J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, **les frais de recherche et de secours, les dommages corporels et l'assistance rapatriement.**
Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.
- J'accepte** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc proposée par la FFCAM (cf. notice) au tarif de **21,30 €**, **16,50 €** pour les licenciés de moins de 24 ans au 01/01/2023 (catégories E1, E2, J1 et J2).
- Je refuse** l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc.
En cas de souscription différée, son coût sera majoré de **1 €** pour frais de gestion.
- Je veux** souscrire en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France, Union Européenne & Maroc, une assurance Individuelle Accident Renforcée (cf notice) au tarif de **41 €**.
- Je veux** étendre mon assurance complète au Monde Entier (Responsabilité Civile + Assurance de Personne et Assistance Secours) au tarif de **100 €**.
- Je veux** souscrire l'extension Paralpinisme au tarif de **300 €**.
- Licenciés majeurs : j'atteste avoir pris connaissance des recommandations fédérales concernant mon état de santé (https://www.ffcarn.fr/certificat_medical.html).**
- Licenciés mineurs : j'atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé (https://www.ffcarn.fr/certificat_medical.html), à défaut, je fournis un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne.**

DATE : SIGNATURE Licencié ou représentant légal (pour mineur ou majeur sous tutelle)

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement conforme à l'engagement daté et signé

Part fédérale (incluant l'assurance responsabilité civile obligatoire de 16,30 €)		CADRE RÉSERVÉ AU CLUB Votre inscription est à adresser au club :
Cotisation club (éventuel droit d'entrée inclus)		
LICENCE		
Assurance de Personne et Assistance Secours		
Individuelle Accident Renforcée		
Extension Monde Entier		
Extension Paralpinisme		
Magazine La Montagne et Alpinisme		
Abonnement promotionnel aux magazines La Montagne et Alpinisme et Revue Pyrénéenne		
Autres revues		
Mode et date de règlement	Activité club	
	TOTAL	